

DÉCISION DU PRÉSIDENT **N° D2026-074**

Objet : N°2024-12-08 – Marché public de travaux d’extension d’un centre technique des déchets
Lot n°8 : Electricité
Modification n°4 : Ajustements de prestations en plus ou moins-value

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-150 du 6 juillet 2023 et n°2025-234 du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2026-070 du 17 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-048 en date du 19 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, à la Société BLEU ELECTRIQUE à Villeurbanne (69), concernant les travaux d’électricité constituant le lot n°8, pour un montant total HT de 87 982,39 € calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée de réalisation des travaux de 11 mois ;

VU la décision n°2025-110 en date du 30 octobre 2025, approuvant la modification n°1 ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total de 5 467,84 € HT, portant ainsi le montant initial du marché à la somme de 90 450,23 € HT soit une augmentation de 6,21 % ;

VU la décision n°2026-002 en date du 9 janvier 2026, approuvant la modification n°2, ayant pour objet, la correction d’une erreur matérielle sur le nouveau montant total du marché indiqué dans la modification n°1 et dont la somme est de 93 450,23 € HT au lieu de 90 450,23 € HT ainsi que des prestations supplémentaires pour un montant de 2 198,08 € HT portant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 95 648,31 € HT soit une augmentation de 8,71 % après computation des modifications n°1 et 2 ;

.../...

VU la décision n°2026-062 en date du 15 avril 2026, approuvant la modification n°3, ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total de 13 353,57 € HT, portant ainsi le montant initial du marché à la somme de 109 001,88 € HT soit une augmentation de 23,89 % après computation des modifications 1 à 3, en application des dispositions prévues aux articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution des travaux et suite à l'installation de prises de courant supplémentaires, de mise en place du chauffage dans le nouveau local vestiaire et de l'ajout de serrures sur les portes situées à proximité des vestiaires existant afin d'harmoniser les accès, il convient par modification n°4, de procéder à des ajustements de prestations en plus et moins-value pour un montant total de 7 431,56 € HT.

- **APPROUVE** la modification n°4, relative au marché public de travaux d'électricité, constituant le lot n°8, ayant pour objet des ajustements de prestations en plus ou moins-value pour un montant total de 7 431,56 € HT.

- **PRÉCISE** que l'augmentation du montant initial du marché, induite par la computation des modifications n°1 à n°4 est de 28 451,05 € HT soit 32,33 % en application des dispositions prévues aux articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique et porte ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 116 433,44 € HT.

- **DÉCIDE** de signer la modification n°4 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 mai 2026

Publiée le 19 MAI 2026

Fait à Chazey-sur-Ain,
Le 19 mai 2026.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

